

Industrie | Publié le 13.02.2013

Création d'entreprise

Arche Family Office voit le jour

Naissance d'une nouvelle société, dans le sillage de la loi encadrant le family office au Luxembourg. Elle est dirigée par trois anciens de la banque de Rothschild.

Par : Thierry Raizer / Publié par paperJam.lu



Frédéric Otto entend participer à la création d'une nouvelle industrie financière : le family office.

(Photo : Blitz)

Votée le 19 décembre dernier à la Chambre des députés, la loi officialisant et précisant les modalités du métier de family office fait des adeptes. Au moins un. La société Arche Family Office vient en effet d'être présentée comme la première du genre, agréée dans le sillage de la régulation.

« Cette activité de family office, désormais encadrée, permet de partir d'un centre de décision qui reste à Luxembourg, de conseiller en parfaite indépendance, en évitant tout conflit d'intérêts, » déclare Frédéric Otto, président d'Arche Family Office.

Basée au Kirchberg, Arche concrétise donc le nouveau projet professionnel de trois anciens dirigeants de la Banque Privée Edmond de Rothschild Europe : Frédéric Otto (ancien CEO), Rudy Paulet (vice-président du comité exécutif) et Didier Bensadoun.

Si différentes professions (banques, établissements de crédit, gérants de fortunes, avocats à la Cour) peuvent se prévaloir du statut de family office – en fournissant tout ou partie des services relatifs à la profession–, la loi entend également susciter la création de structures indépendantes misant sur le rôle originel du family office : disposer de l'indépendance nécessaire pour proposer les meilleurs services aux clients. Un rôle qui couvre différents besoins, du conseil fiscal à la conciergerie haut de gamme.
